

Union internationale des télécommunications

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**Série A**  
**Supplément 3**  
(07/2012)

SÉRIE A: ORGANISATION DU TRAVAIL DE L'UIT-T

---

**Directives pour la collaboration entre l'IETF et  
l'UIT-T**

Recommandations UIT-T de la série A – Supplément 3



## Supplément 3 aux Recommandations UIT-T de la série A

### Directives pour la collaboration entre l'IETF et l'UIT-T

#### Résumé

Le présent supplément fournit des directives visant à faciliter la compréhension de la collaboration en matière de normalisation entre l'UIT-T et la Société Internet (ISOC, *Internet Society*)/Groupe de travail sur l'ingénierie Internet (IETF, *Internet engineering task force*).

#### Historique

Edition	Recommandation	Approbation	Commission d'études
1.0	ITU-T A Suppl. 3	2001-11-30	TSAG
2.0	ITU-T A Suppl. 3	2012-07-04	TSAG

## AVANT-PROPOS

L'Union internationale des télécommunications (UIT) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (ICT). Le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente publication, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette publication se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la publication contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la publication est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la publication.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente publication puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des publications.

A la date d'approbation de la présente publication, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente publication. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux développeurs de consulter la base de données des brevets du TSB sous <http://www.itu.int/ITU-T/ipr/>.

© UIT 2012

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1 Introduction et domaine d'application .....	1
2 Directives concernant la collaboration .....	2
2.1 Comment mettre en rapport les sujets à l'étude à l'UIT-T et à l'IETF? .....	2
2.2 Représentation .....	3
2.3 Communication en dehors des réunions.....	3
2.4 Listes de diffusion .....	4
2.5 Mise en commun des documents.....	4
2.6 Système simple de références croisées.....	6
2.7 Travaux préliminaires.....	6
2.8 Eléments additionnels.....	6
3 Références.....	7
3.1 Références normatives.....	7
3.2 Références normatives.....	8



## Supplément 3 aux Recommandations UIT-T de la série A

### Directives pour la collaboration entre l'IETF et l'UIT-T

#### 1 Introduction et domaine d'application

Le présent supplément fournit des directives non normatives visant à faciliter la compréhension de la collaboration en matière de normalisation entre l'Union internationale des télécommunications – Secteur de la normalisation et la Société Internet (ISOC) sous le Groupe de travail sur l'ingénierie Internet (IETF). L'identification rapide de sujets présentant un intérêt réciproque permettra de déployer des efforts constructifs entre les deux organisations, basées sur le respect mutuel.

A l'IETF, les travaux s'effectuent dans le cadre de groupes de travail (GT) principalement au moyen de listes de diffusion ouvertes et publiques, en lieu et place des réunions traditionnelles. Les groupes de travail sont organisés en domaines, chaque domaine étant géré par deux codirecteurs de domaine. Collectivement, les Directeurs de domaine constituent le Groupe directeur sur l'ingénierie Internet (IESG, *Internet Engineering Steering Group*).

A l'UIT-T, les travaux sont définis sous la forme de Questions, lesquelles sont étudiées pour l'essentiel dans le cadre de réunions dirigées par des Rapporteurs. En règle générale, les Questions sont réparties entre des groupes de travail (GT) qui ont chacun un Président. Les groupes de travail font rapport à la Commission d'études dont ils relèvent, commission qui est elle-même dirigée par un Président (voir le § 2.7).

Pour favoriser la communication entre l'UIT-T et l'IETF, il est important d'identifier et de définir des points de contact dans chaque organisation. Ces points de contact peuvent inclure:

##### 1) **Président de Commission d'études de l'UIT-T et Directeur de domaine de l'IETF**

Un directeur de domaine de l'IETF est responsable de la supervision d'une concentration majeure d'activité, avec un rôle similaire à celui d'un président de Commission d'études de l'UIT-T. Ces fonctions présentent l'avantage à la fois de s'inscrire dans un long terme relatif (plusieurs années) et d'assurer la stabilité des points de contact entre les deux organisations sur un sujet donné.

##### 2) **Rapporteur de l'UIT-T et Président de Groupe de travail de l'IETF**

Un Président du groupe de travail de l'IETF est chargé de conduire les travaux correspondant à une tâche spécifique dans un Domaine particulier, avec un rôle similaire à celui d'un rapporteur de l'UIT-T. Ces fonctions sont des postes opérationnels (d'un an ou plus) dont le terme correspond généralement à la fin des travaux sur un sujet spécifique. Dans ce cadre, la collaboration est très précieuse pour s'assurer que les travaux sont réellement effectués.

##### 3) **Autres points de contact**

Il pourrait être intéressant d'établir des points de contacts additionnels pour des sujets précis présentant un intérêt commun. Ces points de contact doivent être nommés dès le début des travaux concernés; dans certains cas le point de contact identifié par chaque organisation pourrait être la même personne. De plus, l'UIT-T compte un niveau de gestion supplémentaire, à savoir le Président de groupe de travail. Il pourrait être intéressant pour cette personne d'échanger de temps à autre des opinions avec les Présidents des groupes de travail et les Directeurs de domaine de l'IETF.

NOTE – La liste actuelle des Directeurs de domaines et des Présidents de groupes de travail figure dans le cahier des charges des Groupes de travail de l'IETF. La liste actuelle des Présidents de Commission d'études et des Rapporteurs de l'UIT-T peut être consultée sur la page web de l'UIT-T.

## **2 Directives concernant la collaboration**

Le présent paragraphe explique comment les procédures existantes au sein de l'IETF et de l'UIT-T peuvent être utilisées pour faciliter la collaboration entre les organisations.

### **2.1 Comment mettre en rapport les sujets à l'étude à l'UIT-T et à l'IETF?**

Les Commissions d'études qui ont déterminé des thèmes de travail relatifs au protocole IP devraient évaluer les liens entre ceux-ci et les sujets définis par l'IETF. Les Groupes de travail actuels de l'IETF assortis de leur cahier des charges (définition par l'IETF du domaine d'application de leurs travaux) sont énumérés dans les archives de l'IETF (voir le § 2.8.1).

Une Commission d'études peut décider que l'élaboration d'une Recommandation sur un sujet donné peut bénéficier d'une collaboration avec l'IETF. Elle devrait alors définir les modalités de cette collaboration dans son programme de travail (concrètement dans le programme de chaque Question concernée) en indiquant l'objectif visé et les résultats escomptés.

Un Groupe de travail de l'IETF devrait également évaluer et déterminer les domaines qui sont en rapport avec les travaux de l'UIT-T et fixer dans son cahier des charges les modalités de sa collaboration avec la Commission d'études de l'UIT-T concernée.

On trouvera dans les paragraphes ci-après une procédure que les deux organisations peuvent appliquer pour se tenir au courant des nouveaux thèmes de travail de chacune d'elle.

#### **2.1.1 Comment l'UIT-T prend-il connaissance des travaux en cours à l'IETF?**

Il appartient à chaque Commission d'études de passer en revue les travaux en cours au sein des Groupes de travail de l'IETF afin de déterminer si des thèmes présentent éventuellement un intérêt commun. On trouvera sur la page web de l'IETF les cahiers des charges des Commissions d'études et les projets Internet actifs (<http://datatracker.ietf.org/wg/>). Si une Commission d'études identifie un domaine de travail commun, la direction de cette Commission d'études doit se mettre en rapport à la fois avec le Président du Groupe de travail de l'IETF et le ou les Directeurs de domaine compétents (voir le § 2.3).

#### **2.1.2 Comment l'IETF prend-il connaissance des travaux en cours à l'UIT-T?**

Les représentants de l'IETF examineront de temps à autre les travaux en cours des diverses Commissions d'études. Les sites web de chaque Commission d'études de l'UIT-T contiennent la liste actuelle des Questions de ces Commissions ainsi que leur programme de travail actuel. Lorsqu'un domaine ou un groupe de travail identifie un domaine commun de travail, la question est soumise aux Présidents des groupes de travail concernés ainsi qu'aux Directeurs de domaine, lorsqu'ils peuvent envisager d'envoyer une déclaration de liaison à la Commission d'études concernée.

#### **2.1.3 Comment l'UIT-T prend-il connaissance des nouveaux travaux proposés à l'IETF?**

L'IETF tient à jour une liste de diffusion dont l'objet est de faire connaître aux organisations de normalisation les nouveaux thèmes d'étude proposés. De nombreux projets peuvent être identifiés lors de sessions appelées Birds of a Feather (BoF) (qui se ressemble s'assemble) ainsi que les projets de cahier des charges des groupes de travail. L'IETF transmet tous ces projets de cahiers des charges pour tous les groupes de travail nouveaux et modifiés ainsi que les annonces faites au cours de séances de coordination BoF. Une liste de diffusion de l'UIT-T est ajoutée à cette liste. Les responsables des groupes d'études peuvent s'abonner à cette liste de diffusion de l'UIT-T qui est tenue à jour par le Bureau de normalisation des télécommunications (TSB). La liste nominative des membres des Commissions d'études spécialisées peut inclure le Président de la Commission d'études, les Vice-présidents, les Présidents des groupes de travail, les Rapporteurs intéressés, d'autres experts désignés par la Commission d'études et le Conseiller de la Commission d'études. Les Commissions d'études pourront ainsi vérifier les thèmes des nouveaux travaux en vue de

relever les doubles emplois éventuels ou des sujets qui les intéressent. Les membres de cette liste de diffusion ne devraient recevoir que quelques messages par mois.

Les Présidents des Commissions d'études, ou leurs représentants désignés, peuvent formuler des observations sur les cahiers des charges en répondant à la liste de diffusion de l'IESG (à l'adresse [iesg@ietf.org](mailto:iesg@ietf.org)) en indiquant clairement les fonctions qu'ils occupent à l'UIT-T et la nature de leurs préoccupations. Les messages électroniques envoyés sur la liste de diffusion IESG doivent de préférence être en clair.

Il y a lieu de noter que le délai d'exécution fixé par l'IETF pour les nouveaux cahiers des charges des groupes de travail est de deux semaines. Par conséquent, il convient de consulter régulièrement la liste de diffusion.

#### **2.1.4 Comment l'IETF prend-il connaissance des travaux en cours à l'UIT-T**

L'UIT-T accepte de nouveaux domaines de travaux par le biais de la création ou de l'actualisation de Questions qui peuvent être consultées sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-T. De plus, le programme de travail de l'UIT-T est exposé sur le site web de chacune des Commissions d'études de l'UIT-T.

Les Commissions d'études actualisent la liste de diffusion de travaux de l'IETF lorsque de nouvelles Questions sont tout d'abord rédigées ou créées, lorsque les cahiers des charges des Questions sont tout d'abord rédigés ou actualisés, ou lorsqu'il y a une raison de croire qu'un travail particulier pourrait intéresser l'IETF. Les Directeurs de domaine ou les Présidents des groupes de travail devraient adresser leurs observations via des déclarations de liaisons ou directement par courrier électronique au Président de la Commission d'études concernée dans le cas où les activités considérées sont susceptibles de faire double emploi ou, au contraire, de les intéresser.

## **2.2 Représentation**

L'ISOC, y compris l'IETF qui est son organe chargé des questions de normalisation, est un Membre du Secteur de l'UIT-T. Par conséquent, les délégués de l'ISOC jouissent des mêmes droits que les autres Membres de ce Secteur (voir le § 2.2.1). Inversement, des délégués de l'UIT-T peuvent prendre part aux travaux de l'IETF en qualité de représentants de l'UIT-T (voir § 2.2.2). Pour encourager la communication entre les deux organisations, il peut être utile de faciliter la communication entre elles, selon les modalités exposées ci-après.

### **2.2.1 Reconnaissance de l'IETF à l'UIT-T**

Les experts et représentants de l'IETF qui sont choisis par la direction de l'IETF participent normalement aux réunions de l'UIT-T en qualité de délégués de l'ISOC. Le point de contact ISOC facilitera l'enregistrement et la vérification de ces personnes, s'il y a lieu.

### **2.2.2 Reconnaissance de l'UIT-T à l'ISOC/IETF**

Les Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T peuvent autoriser un ou plusieurs de leurs membres à assister à une réunion de l'IETF en qualité de délégués officiels de l'UIT-T ayant autorité pour intervenir au nom de la Commission d'études (ou de tel ou tel Groupe de Rapporteur). Le Président de la Commission d'études concernée communique, par courrier électronique, la liste des délégués de l'UIT-T au Président du Groupe de travail, avec copie au Directeur de domaine ainsi qu'à ladite Commission d'études. Il est à noter que, conformément à la procédure IETF, les opinions exprimées par un délégué ont le même poids que celles exprimées par tout autre groupe de travail participant.

## **2.3 Communication en dehors des réunions**

Les communications informelles entre les points de contact et des experts des deux organisations sont encouragées. Toutefois, il y a lieu de noter que toute communication officielle d'une

Commission d'études, d'un Groupe de travail ou d'un Rapporteur de l'UIT-T à l'attention d'un point de contact désigné au sein de l'IETF doit être expressément approuvée et présentée comme émanant de la Commission d'études, du Groupe de travail, du Groupe de rapporteurs en question. Les déclarations de liaisons officielles entre l'UIT-T et l'IETF sont transmises conformément aux procédures décrites en [2]. Ces déclarations de liaisons sont déposées par l'IETF sur une page web de déclarations de liaisons à l'adresse <https://datatracker.ietf.org/liaison/>. Au sein de l'IETF, une personne est chargée de traiter chaque communication reçue. Le nom et les coordonnées de la personne à contacter sont indiqués avec les liens qui renvoient aux communications publiées sur cette page web.

Les communications officielles émanant de l'IAB, de l'IESG, de l'IETF, d'un groupe de travail IETF, d'un Domaine, destinées à l'UIT-T sont générées, approuvées et transmises conformément aux procédures décrites en [2] et [15]. Les communications officielles sont destinées à permettre le partage de fonctions entre l'IETF et l'UIT-T en dehors des documents à proprement parler (comme décrit au § 2.5.1). Il peut s'agir, par exemple, d'observations sur des documents ou de demandes d'information.

## **2.4 Listes de diffusion**

Tous les Groupes de travail de l'IETF et toutes les Commissions d'études de l'UIT-T ont leurs propres listes de diffusion.

A l'IETF, les listes de diffusion constituent le principal vecteur des débats et de la prise de décision. Il est recommandé aux experts de l'UIT-T qui sont intéressés par des thèmes particuliers de groupe de travail de l'IETF de s'abonner à ces listes et d'y participer. Les listes de diffusion des groupes de travail de l'IETF sont ouvertes à la participation de tous les abonnés. Les modalités d'abonnement à ces listes et les informations archivées sont indiquées dans le cahier des charges de chaque Groupe de travail. A l'UIT-T, le TSB a créé des listes officielles de diffusion pour les Questions, les Groupes de travail et d'autres thèmes examinés par les Commissions d'études (on trouvera davantage de précision sur le site web de l'UIT-T). Elles sont généralement utilisées pour débattre des contributions de l'UIT-T, y compris les discussions techniques, la logistique des réunions, les rapports, etc.

NOTE – Il convient de noter que les personnes qui s'abonnent individuellement à ces listes doivent être affiliées à un Membre de l'UIT-T ou à un membre associé (pour l'heure, le statut de Membre n'est pas systématiquement conféré à tous les participants de l'IETF; toutefois, en sa qualité de Membre, le point de contact de l'ISOC peut faciliter l'accès par des experts techniques de l'IETF, des représentants de liaisons, des responsables de liaisons).

Les participants de l'IETF peuvent s'abonner aux listes de diffusion électroniques de groupes spécialisés de l'UIT-T si ce sont des ressortissants d'un pays membre de l'UIT-T.

## **2.5 Mise en commun des documents**

Dans le cadre de la collaboration entre l'UIT-T et l'IETF, il est important que les Groupes de travail technique mettent en commun leurs projets et leurs documents de travail. En un premier temps, les concepts proposés et les spécifications peuvent être diffusés généralement par courrier électronique (le plus souvent, en indiquant seulement le concept sans donner le détail des spécifications) sur les listes de diffusion de l'UIT-T et sur celles de l'IETF. En outre, les deux organisations peuvent également se communiquer les versions provisoires (ou les adresses URL) de ces projets de Recommandation, de RFC (projets Internet) selon les modalités exposées ci-dessous.

Les projets Internet sont disponibles sur le site web de l'IETF. L'UIT-T peut rendre une sélection de documents de l'UIT-T à n'importe quel stade de développement, accessibles à l'IETF en les joignant à une déclaration de liaison officielle. Bien qu'une communication puisse désigner une URL lorsqu'un document non ASCII (par exemple, Word) peut être téléchargé, il est contre-indiqué de

joindre des documents au format propriétaire à destination d'une liste de diffusion IETF. Il faut également savoir que la version officielle de tous les documents IETF est en ASCII.

### **2.5.1 Contributions et déclarations de liaison de l'IETF à l'UIT-T**

Les documents IETF (par exemple, projets Internet) ou les URL de ces documents sont le plus généralement transmis aux Commissions d'études de l'UIT-T en tant que déclaration de liaison (voir [2]), mais peuvent être soumis, exceptionnellement, à une Commission d'études en tant que Contribution de l'ISOC. Afin de s'assurer que l'IETF a dûment donné son accord, le Groupe de travail de l'IETF doit convenir que les projets concernés revêtent un intérêt commun pour les deux organisations, qu'il est utile de les transmettre à l'UIT-T pour examen, commentaires et utilisation éventuelle et, enfin, que le statut du document est indiqué avec précision dans la lettre d'accompagnement. Après accord, les Directeurs de domaine compétents examinent la demande du Groupe de travail et donnent leur approbation. Les règles de l'IETF Trust sont suivies dans ces conditions [3]. Ces contributions sont alors transmises (avec ladite approbation) au TSB qui les diffuse en tant que contribution aux travaux d'une Commission d'études. Il est à noter que les documents soumis à l'UIT-T en tant que contribution ISOC sont gérés par le § 3.1.5 de la Recommandation UIT-T A.1. Toute recommandation de ce type ne sera faite qu'après réception de l'approbation nécessaire des propriétaires des travaux en question. Dans d'autres circonstances, une déclaration de liaison peut être appropriée. Voir RFC 5378 [3] et Recommandation UIT-T A.1 [15] pour un complément d'information.

### **2.5.2 Contributions et déclarations de liaison de l'UIT-T à l'IETF**

Une Commission d'études ou un Groupe de travail peut envoyer à l'IETF, après avoir clairement indiqué leur statut, des projets de Recommandation nouvelle ou révisée en tant que contribution sous la forme de projets Internet, lesquels sont des documents temporaires de l'IETF qui viennent à expiration six mois après leur publication. Il appartient à la Commission d'études ou au Groupe de travail de décider s'il est utile de transmettre ces documents à l'IETF pour examen, commentaires et utilisation éventuelle. Les Groupes de Rapporteurs peuvent être autorisés, conformément au cahier des charges des réunions, à envoyer à l'IETF des documents de travail sous la forme de projets Internet.

Si la Commission d'études ou le Groupe de travail décide de transmettre le texte en tant que projet Internet, il faut demander à l'éditeur du document de préparer la contribution au format Projet Internet (en ASCII et, en option, en postscript conformément à [8]) et de le télécharger via <https://datatracker.ietf.org/idst/upload.cgi>. Les documents soumis en tant que Projet Internet destinés à être inclus dans un projet Internet ou une RFC sont régis par les règles prévues dans les RFC 5378 [3], 3979 [4] et 4879 [5]. Alternativement, la Commission d'études, le Groupe de travail, le Groupe de Rapporteurs peuvent joindre le texte à une communication officielle.

Le rapporteur et l'éditeur du document doivent être identifiés comme points de contact dans la contribution. Le document doit également indiquer avec précision le statut du développement dans une Commission d'études particulière de l'UIT-T.

NOTE – Les déclarations de liaison et leurs pièces jointes transmises à l'IETF sont disponibles sur le site web de l'IETF.

### **2.5.3 L'UIT-T et l'IETF**

Les modalités exposées aux § 2.5.1 et 2.5.2 devraient souvent être appliquées simultanément par un Groupe de travail de l'IETF et une Commission d'études de l'UIT-T, qui pourront ainsi collaborer sur un sujet d'intérêt commun.

Par ailleurs, cette collaboration devrait aboutir à un document intégralement établi par l'une des deux organisations et cité en référence par l'autre (voir § 2.6 pour davantage de détails). Autrement dit, l'élaboration de textes communs conjoints n'est pas encouragée, étant donné que les deux organisations ont actuellement des procédures différentes pour approuver et réviser leurs

documents. Lorsqu'elles entreprennent des travaux complémentaires qui aboutiront à des Recommandations ou à des RFC, les deux organisations devraient tenir dûment compte de leurs différences respectives quant à leurs orientations, leurs méthodes de travail et leurs procédures. C'est-à-dire que, dans le cadre de leur collaboration, chaque organisation devrait comprendre les procédures propres à l'autre et veiller à les respecter.

## **2.6 Système simple de références croisées**

On trouvera dans la Recommandation UIT-T A.5 [6] la description du processus à suivre pour inclure dans des Recommandations de l'UIT-T des références à des documents émanant d'autres organisations. La Recommandation UIT-T A.5 décrit également la situation lorsqu'une Commission d'études ou un Groupe de travail décide d'incorporer le texte d'une autre organisation dans le texte d'une Recommandation, plutôt que d'y faire référence. On trouvera des informations spécifiques relatives au référencement des RFC de l'IETF à l'adresse <http://itu.int/ITU-T/go/ref-ietf-isoc>.

La RFC 2026, Section 6.1.1 [7] expose le processus à suivre pour faire référence dans les RFC de l'IETF à d'autres normes ouvertes (telles que les Recommandations de l'UIT-T).

## **2.7 Travaux préliminaires**

L'UIT-T et l'IETF disposent de mécanismes pour l'étude préalable de nouveaux domaines de travaux potentiels avant le démarrage officiel des travaux dans une Commission d'études de l'UIT-T ou la création d'un Groupe de travail de l'IETF.

Les objectifs, les méthodes et les procédures relatifs à la création et au fonctionnement de groupes spécialisés de l'UIT-T sont définis dans la Recommandation UIT-T A.7 [17]. Des groupes spécialisés sont fréquemment créés dans de nouveaux domaines de travaux lorsqu'il est nécessaire de produire des résultats sur un sujet spécifique dans un court laps de temps. Les participants de l'IETF qui ne sont ni membres ni associés de l'UIT-T peuvent participer pleinement aux travaux des groupes spécialisés de l'UIT-T s'ils sont ressortissants d'un pays membres de l'UIT-T.

A l'IETF, la RFC 5434 [13] donne des orientations relatives aux sessions Birds Of a Feather (BoF). Des travaux qui n'ont pas encore atteint le stade du groupe de travail peuvent être examinés lors de sessions BoF. Ces sessions évaluent généralement l'intérêt de créer des groupes de travail. Dans certains cas, ces discussions se poursuivent sur les listes de diffusion.

## **2.8 Eléments additionnels**

### **2.8.1 Informations de l'IETF susceptibles d'être utiles aux participants de l'UIT-T**

Les documents cités dans les références informatives et les URL qui suivent peuvent contenir des informations sur les procédures de l'IETF.

NOTE – Les RFC ne sont pas modifiées après leur publication. Elles deviennent soit obsolètes ou bien sont actualisées par d'autres RFC. Ces actualisations sont signalées dans le fichier rfc-index.txt.

Liste et statuts actuels de toutes les RFC de l'IETF:

<ftp://ftp.ietf.org/rfc/rfc-index.txt>

Liste et description actualisées de tous les projets Internet de l'IETF:

<ftp://ftp.ietf.org/internet-drafts/1id-abstracts.txt>

Liste à jour de tous les groupes de travail de l'IETF assortie de leur cahier des charges; (y compris les noms des Directeurs de domaines et des Présidents, les informations relatives aux listes de diffusion, etc.)

<http://www.ietf.org/dyn/wg/charter.html>

Liste à jour de toutes les BoF enregistrées:

<http://trac.tools.ietf.org/bof/trac/>

Page des éditeurs des RFC concernant la publication des RFC, y compris les outils disponibles et beaucoup de conseils:

<http://www.rfc-editor.org/pubprocess.html>

Liste à jour des liaisons:

<https://datatracker.ietf.org/liaison/>

Politique de l'IETF et avis concernant les droits de propriété intellectuelle:

<http://www.ietf.org/ipr/>

Le Tao de l'IETF – *Guide du débutant concernant l'Internet Engineering Task Force (IETF)*

<http://www.ietf.org/tao.html>

## **2.8.2 Informations de l'UIT-T susceptibles d'être utiles aux participants de l'IETF**

Les références informatives et les URL qui suivent peuvent contenir des informations sur l'UIT-T.

Page d'accueil de l'UIT-T:

<http://itu.int/ITU-T>

Liste de toutes les Recommandations de l'UIT-T:

<http://itu.int/itu-t/recommendations/>

Page d'accueil des Commissions d'études de l'UIT-T pour la Commission d'études NN (NN correspondant au nombre à 2 chiffres de la Commission d'études):

<http://itu.int/ITU-T/studygroups/comNN/>

Politiques relatives à la propriété intellectuelle, formulaires et bases de données:

<http://itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx>

Liste à jour des groupes spécialisés de l'UIT-T:

<http://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/Pages/default.aspx>

Procédures de l'UIT-T dont:

- Résolution 1 – *Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT-T*
- Résolution 2 – *Domaine de compétence et mandat des Commissions d'études de l'UIT-T*

<http://itu.int/publ/T-RES/en>

Guide de rédaction des Recommandations de l'UIT-T:

<http://itu.int/ITU-T/go/author-guide>

Modèles à utiliser pour les contributions et les liaisons:

<http://itu.int/ITU-T/studygroups/templates/index.html>

## **3 Références**

### **3.1 Références normatives**

- [1] Daigle, L., Ed., *IAB Processes for Management of IETF Liaison Relationships*, RFC 4052, BCP 102, Avril 2005.
- [2] Trowbridge, S., Bradner, S., and Baker, F., *Procedures for Handling Liaison Statements to and from the IETF*, RFC 4053, BCP 103, Avril 2005.
- [3] Bradner, S. Ed., and Contreras, J., Ed., *Rights Contributors Provide to the IETF Trust*, RFC 5378, BCP 78, Novembre, 2008.

- [4] Bradner, S., Ed., *Intellectual Property Rights in IETF Technology*, RFC 3979, BCP 79, Mars 2005.
- [5] Narten, T., *Clarifications of the Third Party Disclosure Procedure in RFC 4879*, BCP 79, Avril 2007.
- [6] Recommandation UIT-T A.5 (2008), *Procédures génériques pour l'inclusion dans les Recommandations de l'UIT-T de références à des documents émanant d'autres organisations.*

### **3.2 Références normatives**

- [7] Bradner, S., *The Internet Standards Process – Revision 3*, BCP 9, RFC 2026, Octobre 1996.
- [8] Postel, J., and Reynolds, J., *Instructions to RFC Authors*, RFC 2223, Octobre 1997.
- [9] Brett, R., Bradner, S., and Parsons, G., *Collaboration between ISOC/IETF and ITU-T*, RFC 2436, Octobre 1998.
- [10] Fishman, G., and Bradner, S., *Internet Engineering Task Force and International Telecommunication Union – Telecommunications Standardization Sector Collaboration Guidelines*, RFC 3356, Août 2002.
- [11] Hovey, R., and Bradner, S., *The Organizations involved in the IETF Standards Process*, BCP 11, RFC 2028, Octobre, 1996.
- [12] Bradner, S., *IETF Working Group Guidelines and Procedures*, BCP 25, RFC 2418, Septembre 1998.
- [13] Narten, T., *Considerations for Having a Successful Birds-of-a-Feather (BOF) Session*, RFC 5434, février 2009.
- [14] Alvestrand, H., *A Mission Statement for the IETF*, BCP 95 (also RFC 3935), octobre 2004.
- [15] Recommandation UIT-T A.1 (2008), *Méthodes de travail des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T).*
- [16] Recommandation UIT-T A.2 (2008), *Présentation des contributions à l'UIT-T.*
- [17] Recommandation UIT-T A.7 (2008), *Groupes spécialisés: méthodes et procédures de travail.*
- [18] Recommandation UIT-T A.8 (2008), *Variante de la procédure d'approbation pour les Recommandations UIT-T nouvelles ou révisées.*



## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

<b>Série A</b>	<b>Organisation du travail de l'UIT-T</b>
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Terminaux et méthodes d'évaluation subjectives et objectives
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de prochaine génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication